



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025 - 2026

QUAND ?

Du 24 mars au 4 avril 2025

QUI EST CONCERNÉ ?

Enfants **nés en 2022**, qui entrent pour la 1^{ère} fois en maternelle

Enfants **nés en 2023 de janvier à mai**. Ces enfants seront inscrits sur liste d'attente et seront accueillis en fonction de places disponibles.

Enfants **précédemment scolarisés dans une autre commune**.

Service éducation
129 avenue de la Résistance

Les lundis, mardis,
mercredis, jeudi
8h45 - 12h / 13h45 17h30
Les vendredis 13h45 - 17h
(fermé le matin).
02 37 18 56 46

ADMISSION À L'ÉCOLE

Se présenter au directeur/trice de l'école **muni de l'attestation d'inscription** remise par le service éducation et du **carnet de santé** de votre enfant.

Pas de démarche nécessaire pour le passage en classe supérieure sauf si vous changez de secteur scolaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de **moins de 3 mois**
- En cas de séparation ou divorce se rapprocher du service Education.
- **Certificat de radiation** pour les enfants scolarisés dans une autre commune établi par la mairie de la commune précédemment fréquentée

DÉROGATIONS SCOLAIRES

- Adresser un **courrier explicatif** justifiant la demande de dérogation, à l'attention de Madame le Maire (si vous travaillez mais n'habitez pas la commune par exemple)
- Pour scolariser votre enfant dans le secteur scolaire dont dépend l'adresse de votre nourrice, **fournir une attestation sur l'honneur de la nourrice et son justificatif de domicile de moins de 3 mois**.



Mainvilliers